

[228]

■ **Garde d'enfants malades**



Mutualia - Mutuelité Neutre

Place Verte 41
4800 Verviers
Tél. 087 31 34 45
Fax 087 31 37 41
info@mutualia.be
www.mutualia.be



E.R. : E. DENOEL, ch. de Charleroi 145 - 1060 BRUXELLES - Spin-Vivects - Edit. 01-2010



**Si la température monte,
ma mutuelle intervient.**

Votre enfant est malade? Pas de soucis...

Téléphonez au numéro gratuit
 **0800 620 56**



De quoi s'agit-il?

Votre enfant est malade et vos activités professionnelles vous empêchent, ainsi que votre conjoint, de rester à ses côtés: pas de panique, nous sommes à votre disposition et nous vous envoyons une personne qualifiée et expérimentée.

Quelles sont les personnes concernées?

En cas de maladie de votre enfant, notre service "garde d'enfants malades" prévoit la présence d'une personne qualifiée et expérimentée à votre domicile, lorsque les deux parents possèdent leur propre statut au sens de l'assurance obligatoire.

Comment procéder?

- **Téléphonez au numéro gratuit 0800 620 56.**
 - En cas d'appel avant 11 heures, le gardiennage aura lieu le jour qui suit.
- Si tel n'est pas le cas, le gardiennage débutera le 2^{ème} jour qui suit l'appel.

Les conditions à remplir:

- Le titulaire doit cotiser à l'assurance complémentaire.
- L'enfant doit avoir moins de 12 ans.
- Horaire du gardiennage: **de 7 à 18 h (minimum 3 heures et maximum 11 heures).**
- Durée du gardiennage: votre mutualité intervient pour 5 jours consécutifs maximum par intervention.
- Maximum sur base annuelle: 15 jours.
- Exceptions: week-ends et jours fériés.

Ce que nous vous demandons:

- € 12,50 par jour (votre intervention)
- la remise d'un certificat médical pour l'enfant malade.

Pour en savoir plus

N'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller des Mutualités Neutres.

Notre partenaire:
**ADECCO MEDICAL
& Science**

(nos statuts sont disponibles sur simple demande)

